



**INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DANS LES  
INDUSTRIES  
EXTRACTIVES**

République du Congo  
Unité -Travail -Progrès

## **FEUILLE DE ROUTE SUR LA PROPRIETE REELLE**

## Note de Présentation

La norme ITIE 2016 a fixé l'exigence 2.5 relative à la divulgation de la propriété réelle dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Selon cette exigence, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent tenir un registre public des propriétaires réels des entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leurs propriétaires réels, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. Dans la mesure du possible, les informations concernant la propriété réelle devront être intégrées dans la documentation à déposer par les entreprises auprès des régulateurs des sociétés, des administrations ou des organismes chargés de l'octroi de licence dans le secteur extractif. L'exigence indique que si ces informations sont déjà publiques, le rapport ITIE devra indiquer la manière d'y accéder.

La mise en œuvre de cette exigence est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard; date à laquelle toutes les entreprises doivent pouvoir divulguer les informations relatives à la propriété réelle en vue de leur inclusion dans le Rapport ITIE.

En vue de satisfaire cette exigence à l'échéance fixée, les groupes multipartites de ces pays sont tenus de publier, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une feuille de route relative à la divulgation des informations de la propriété réelle conformément aux clauses évoquées. Il est indiqué que ces pays établiront les jalons et les échéances à inscrire dans la feuille de route, et évalueront sa mise en œuvre dans le cadre de leurs rapports annuels d'avancement.

Le document présenté ci-après correspond à la feuille de route de la mise en œuvre de cette exigence pour la République du Congo.

Cette feuille de route est évaluée en fin d'année et peut être révisable au moment de l'élaboration et de l'adoption du plan de travail de l'année suivante.

L'assistance d'un consultant peut être contingente du fait de dispositions économiques et financières.

Elle s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques que sont:

**Axe I** : Préparation du projet de feuille de route

**Axe II** : Formalisation du cadre institutionnel de la divulgation de la propriété réelle

**Axe III**: Collecte, traitement et fiabilisation des données

**Axe IV** : Divulgation des données et sensibilisation sur la propriété réelle

**Axe V** : Mobilisation des ressources

Chaque axe comprend une série d'activités à exécuter dont l'atteinte des résultats attendus permettra d'atteindre l'objectif général de la divulgation des propriétés réelles.

Axes stratégiques	Contexte	Activités	Résultats attendus	Organisme impliqué ou partenaires de coopération	Période d'exécution	Coût estimatif et source de financement
<b>Axe I :</b>  <b>Préparation du projet de feuille de route sur la propriété réelle</b>	<p>L'exigence de la norme ITIE 2016 sur la propriété réelle devra s'appliquer aux pays ITIE au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Chaque pays est invité à présenter sa feuille de route de la mise en œuvre de cette exigence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>L'organe technique du Comité exécutif ITIE- Congo doit organiser à cet effet des travaux préparatoires pour réaliser cette feuille de route, la discuter et l'approuver en son sein. Il prévoit également d'échanger avec le département Afrique francophone au Secrétariat international de l'ITIE sur le projet de feuille de route élaboré.</p>	<p><b>Activité 1 :</b></p> <p>Organisation des travaux préparatoires du projet de feuille de route</p>	<p>Les réunions techniques sont tenues au sein du secrétariat le projet de feuille de route est élaboré ;</p> <p>Les échanges sont organisés sur la forme et le fond du projet de la feuille de route avec le groupe consultatif du secrétariat international relatif à la propriété réelle. Les avis du groupe consultatif sont recueillis et sont pris en compte pour améliorer le projet de feuille de route avant son adoption par le comité exécutif.</p>	<p>Secrétariat technique permanent</p> <p>Secrétariat international de l'ITIE</p> <p>Groupe consultatif du Secrétariat international de l'ITIE relatif à la feuille de route sur la propriété réelle.</p>	<p>Septembre Novembre 2016</p>	<p>PM</p>
	<p>Le projet de feuille de route sera ensuite soumis au Comité Exécutif pour examen et adoption</p>	<p><b>Activité 2 :</b></p> <p>Soumission et adoption du projet de feuille de route en session du Comité exécutif</p>	<p>Le projet de feuille de route est circularisé et présenté en session du comité exécutif. Il est discuté et adopté</p>	<p>Secrétariat technique</p> <p>Comité Exécutif</p>	<p>Novembre Décembre 2016</p>	<p>PM</p>

<b>Axe II :</b>  <b>Formalisation du cadre institutionnel sur la divulgation de la propriété réelle</b>	<p>La tutelle ministérielle doit être informée sur le contenu de l'exigence et les étapes prévues de sa mise en œuvre par la feuille de route. Il est important également d'obtenir un engagement formel du Gouvernement de mettre en œuvre cette exigence.</p>	<p><b>Activité 3 :</b> Production et envoi d'une Note d'information à la tutelle ministérielle sur l'exigence relative à la propriété réelle en vue d'un engagement formel du Gouvernement.</p>	<p>Note d'information rédigée et transmise au ministre de tutelle pour obtention de l'engagement formel du Gouvernement L'engagement du Gouvernement sur la mise en œuvre de cette exigence est obtenu.</p>	<p>Secrétariat Technique Comité exécutif Ministère de tutelle</p>	<p>Janvier février 2017</p>	<p>PM</p>
	<p>Organisation d'une consultation élargie des parties prenantes à la mise en œuvre de l'exigence sur la propriété réelle.</p>	<p><b>Activités 4 :</b> Organisation d'une consultation élargie des parties prenantes à la mise en œuvre de l'exigence sur la propriété réelle</p>	<p>Les groupes cibles sont identifiés Les thèmes de travail sont définis et adoptés par le comité exécutif. La consultation est réalisée, les différentes contraintes de capacité sont identifiées et les objectifs sont définis. L'engagement des parties prenantes est clairement exprimé.</p>	<p>Secrétariat permanent ITIE Comité exécutif DGI</p>	<p>Mars Avril 2017</p>	<p>5 000 000</p>
	<p>La mise en œuvre de la feuille de route exige la réalisation de certaines tâches spécifiques pour lesquelles l'appui d'un consultant extérieur sera nécessaire. Les termes de référence (Tdr) de la mission du consultant doivent être élaborés et le consultant sera invité à : (i) fournir des exemples de définitions de la propriété réelle au plan international en vue de permettre au comité de parvenir à une définition qui reflète le contexte national et les bonnes pratiques internationales (ii) suggérer au comité, en fonction des expériences internationales, les seuils minimum les niveau.</p>	<p><b>Activité 5:</b> Elaboration des Termes de référence de la mission et recrutement du consultant chargé d'accompagner le Comité exécutif dans la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle.</p>	<p>Les Termes de références (Tdrs) de la mission du consultant sont élaborés et adoptés  L'appel d'offre relatif au recrutement du consultant est lancé.  Le consultant recruté est investi de sa mission.</p>	<p>Comité Exécutif Secrétariat technique permanent Partenaire au développement</p>	<p>Mai Septembre 2017</p>	<p>50 000 000</p>

	Le suivi des étapes de la mission du consultant par le comité exécutif sera	<b>Activité 6 :</b>	Un état de lieu du dispositif réglementaire en matière	Comité Exécutif	Septembre	
<b>Axe III :</b> <b>Collecte, traitement et fiabilisation des données</b>	En vue de justifier l'obligation qui incombent aux parties prenantes et en vue de susciter leur implication, il est important d'organiser des échanges sur: (i) la nature et le contenu du texte réglementaire qui sous-tend cette exigence au niveau national (ii) le type d'entreprises visées (entreprises extractives en activité et toutes celles qui viennent soumissionner auprès des administrations ou font leur déclaration d'existence), (ii) approche à convenir en vue d'une assurance qualité des divulgations attendues, (iii) périodicité des mises à jour des données, etc.	<b>Activité 8 :</b>  Organisation des échanges préalables à l'envoi des formulaires et la collecte des données	Les rencontres sont organisées avec les parties prenantes  Toutes les contraintes de capacité sont identifiées et les objectifs sont proposés.	Consultant  Secrétariat technique permanent  Parties prenantes	Novembre 2017 Janvier 2018	
	Les propriétaires réels sont les détenteurs des droits sociaux, il est impérieux de connaître le périmètre des entreprises concernées par cette mise œuvre	<b>Activité 9 :</b>  Définition du périmètre des entreprises concernées par la propriété réelle	La liste des entreprises extractives en activité est connue (référentiel ITIE) La liste des entreprises soumissionnaires est disponible auprès des administrations publiques impliquées	Comité Exécutif  Consultant  Secrétariat permanent  Point focal DGI	Janvier Février 2018	PM
	La collecte des informations sur les propriétaires réels se fait au moyen des imprimés appropriés. L'élaboration de ces supports est requise.	<b>Activité 10:</b>  Elaboration des formulaires de déclaration des propriétaires réels et adoption par le comité exécutif	Les formulaires sont élaborés et adoptés par le comité exécutif. Les renseignements sur les propriétaires réels sont produits. <i>(Nom, nationalité, pays de résidence, degré de participation, date de naissance, adresse du domicile ou de notification, coordonnées Identifiant national)</i>	Comité Exécutif  Secrétariat Permanent  Consultant  Point focal DGI	Mars Avril 2018	PM

<b>Axe III :</b> <b>(suite)</b>	Les entreprises et entités gouvernementales doivent être informées sur la portée de l'exigence liée à la mise en œuvre de la propriété réelle, les formulaires de déclaration et les informations requises. A cet effet, la sensibilisation et le renforcement de capacité sont nécessaires.	<b>Activité 11 :</b> Organisation de deux ateliers de renforcement de capacités sur la production des données de la propriété réelle à l'intention des entreprises et des entités gouvernementales	Les ateliers sont organisés Les entreprises et entités gouvernementales sont ciblées Le concept de propriété réelle est maîtrisé Le contenu des formulaires de déclaration est discuté et validé	Consultant Secrétariat technique permanent Partenaires au Développement	Mai, Juin 2018	20 000 000
	Après l'élaboration et adoption des formulaires et en vue de collecter les informations requises, le secrétariat technique permanent devra envoyer les formulaires aux entités déclarantes	<b>Activité 12:</b> Envoi des formulaires	Les déclarations sont transmises aux entités à bonne date Les délais de réponse des entités déclarantes sont fixés	Secrétariat technique permanent	Août Septembre 2018	PM
	Après réception des formulaires, les entités déclarantes doivent les remplir et les retourner dans les délais auprès du secrétariat technique permanent. L'analyse et le traitement des documents sont faites avec l'assistance du consultant	<b>Activité 13 :</b> Collecte des déclarations	Toutes les entités déclarantes ont renvoyé leurs déclarations. Les entités défaillantes sont relancées Le comité exécutif est informé du bon niveau de déclaration	Comité Exécutif Entreprises Secrétariat technique permanent Consultant	Octobre Novembre 2018	PM
	Après la réception des déclarations des	<b>Activité 14 :</b>	Les données certifiées par les entreprises,	Parties prenantes		

	entreprises, il devra s'en suivre l'étape de traitement et fiabilisation des données collectées	Traitement et fiabilisation des données collectées	sont exploitées par le secrétariat technique permanent et le consultant.	Secrétariat technique permanent Comité Exécutif Consultant DGI	Janvier – mars 2019	PM
<b>Axe IV:</b> Divulgence des données et sensibilisation sur la propriété réelle	Le traitement des déclarations des entreprises devra donner lieu à un rapport sur la propriété réelle	<b>Activité 15 :</b> Elaboration d'un rapport sur la propriété réelle	Les propriétaires réels sont connus par entreprise Les informations requises sont disponibles Le pré-rapport est disponible pour amendement et adoption par le comité exécutif	Secrétariat technique permanent Consultant Comité Exécutif	Avril – Juin 2019	PM
	Les amendements de fond et de forme ont été pris en compte, le rapport final devra être produit et transmis au comité exécutif	<b>Activité 16 :</b> Réception et adoption du rapport final par le Comité exécutif.	Les données du rapport sont utilisées dans les rapports ITIE	Consultant Secrétariat technique permanent Comité exécutif	Juin 2019	PM
	Afin de pérenniser le processus de déclaration lié à la propriété réelle, il est important d'organiser des activités de sensibilisation	<b>Activité 17:</b> Organisation des activités de sensibilisation du grand public sur la propriété réelle	Les ateliers de sensibilisation sont organisés  Les entreprises s'approprient le processus de déclaration sur la propriété réelle	Secrétariat technique permanent Comité Exécutif Partenaires au Développement Entreprises et	Juillet-Décembre 2019	20 000 000

				entités gouvernementales		
<b>Axe V :</b> Mobilisation des ressources	Le financement de l'ensemble des activités sur la mise en œuvre de la propriété réelle nécessite d'importantes ressources.	<b>Activité 18:</b> Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la feuille de route	Les financements sont disponibles  Les activités sont réalisées	Budget de l'Etat  Partenaires au Développement	2017 – 2019	PM